

Les Rites Mortuaires Et Ses Conséquences Dans La Ville Province De Kinshasa, Rd Congo

[Mortuary Rites and its Consequences in the City Province of Kinshasa, Dr Congo]

Kafuku Muanda¹, Léon Shongo Onasaka², Pierrot Iyolo Kumakele³, Jean Mamvaka Mbwise⁴

¹Apprenant chercheur à l'Université de Kinshasa

²Assistant à l'ISTM-KARAWA

³Chercheur Indépendant

⁴Assistant à l'ISTM-VANGA



Résumé – Aujourd'hui, l'homme actuel qu'on appelle homo sapiens sapiens, avec l'évolution de la vie, de la capacité crânienne et intellectuelle, nous assistons par contre à des cérémonies funéraires différemment dans divers milieux et provinces qui laissent à désirer. C'est ainsi que nous nous sommes posés la question de savoir comment se passent les rites mortuaires à Kinshasa, Ville Province de la République démocratique du Congo et quels en sont les conséquences ?

Dans le but d'évaluer la qualité des rites mortuaires et ses conséquences dans la ville province de Kinshasa, RD Congo, nous avons utilisé la méthode d'enquête avec les techniques d'interview structurée et d'observation non participante et un questionnaire guide interview nous a servi comme instrument de collecte des données sur un échantillon de 100 sujets.

Après analyse des données collectées, nous avons trouvé que 70% des sujets pensent que le lieu mortuaire est un lieu de compassion ; les sportifs et chabanistes sont les auteurs des désordres au lieu de deuil ; la tranche d'âge la plus impliquée dans le désordre au lieu de deuil est celle de 15 à 18 ans, soit (55%). L'influence des masses et la mauvaise compagnie sont des facteurs explicatifs du désordre le plus cité, soit (44%) ; la majorité des enquêtés participe la nuit et le jour au deuil, soit (50%) ; les insanités sont les paroles les plus attendues au deuil, soit (68%) ; la bagarre est l'acte majoritairement vécue au deuil, soit (50%). Pour mettre fin au désordre au lieu de deuil, les enquêtés suggèrent que les autorités puissent établir un programme de la campagne de la sensibilisation par les médias ou défendre l'exposition et le passage de la morgue, du corps du défunt à son domicile voir même dans les lieux de recueillement, soit (45%).

Mots-clés : rites, rites mortuaires, conséquences, Kinshasa

Abstract – Today, the current man called homo sapiens sapiens, with the evolution of life, cranial and intellectual capacity, we are witnessing funeral ceremonies differently in various environments and provinces that leave something to be desired. This is how we asked ourselves the question of how the funeral rites take place in Kinshasa, City Province of the Democratic Republic of Congo and what are the consequences?

In order to assess the quality of mortuary rites and its consequences in the city province of Kinshasa, DR Congo, we used the survey method with the techniques of structured interview and non-participant observation and an interview guide questionnaire. served as an instrument for collecting data on a sample of 100 subjects.

After analyzing the data collected, we found that 70% of the subjects think that the burial place is a place of compassion; sportsmen and chabanists are the authors of disorder instead of mourning; the age group most involved in the disorder instead of bereavement is that of 15 to 18 years, that is (55%). The influence of the masses and bad company are the most cited explanatory factors for the disorder, i.e. (44%); the majority of respondents participate night and day in mourning, i.e. (50%); insanities are the words most expected in mourning, i.e. (68%); the fight is the act mostly experienced in mourning, i.e. (50%). To put an end to the disorder instead of mourning, the respondents suggest that the authorities could establish a program of awareness campaign by the media or defend the exhibition and the passage of the morgue, of the body of the deceased to his home or even in places of meditation, i.e. (45%).

Keywords: rites, mortuary rites, consequences, Kinshas.

I. INTRODUCTION

❖ Généralités sur rites mortuaires et ses conséquences

1. Définition des concepts

1.1. Les rites mortuaires

Selon le dictionnaire universel de la langue française, les rites mortuaires sont définis comme étant l'ensemble des règles et des cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et la célébration du service funéraire [1].

1.2. Les funérailles

Les funérailles constituent un ensemble des cérémonies qui s'accomplissent pour rendre les honneurs à la dépouille d'une personne¹.

Parmi les principales cérémonies qui sont liées aux funérailles, on peut citer ; la crémation : qui est une cérémonie par laquelle on brûle un cadavre (incinération) et après on enterre les restes ou cendres ; l'ensevelissement qui signifie en langage funéraire la mise au tombeau (enterrement). KAMANDJI Martin, définit les funérailles comme des pratiques nouvelles des jeunes, cette pratique se caractérise par une combinaison de divertissement festif et défoulement violent².

Pour T.K. BIAYA, les funérailles sont une histoire de migration, des violences et des crises des jeunes que la mort et ses métaphores ont pris le visage et la visibilité actuelle qui sont les leurs dans la société Congolo-Zairoise de l'époque. Actuellement en République Démocratique du Congo, particulièrement dans la ville de Kinshasa, on peut définir les funérailles comme étant l'ensemble des désordres mortuaires, l'immoralité, des profanations des morts et des tombes [2].

1.3. Le deuil

Le dictionnaire universel de la langue française définit le deuil comme étant une douleur, une tristesse que l'on éprouve de la mort de quelqu'un ; temps pendant lequel on porte le deuil. A la suite de ses explications, le deuil peut être compris dans un double sens d'une part comme étant l'état d'esprit imposé par la disparition d'un être humain et d'autre part, le deuil englobe l'ensemble des manifestations étalées dans le temps pour commémorer l'individu décédé [3].

1.4. Oraison funèbre

Par oraison funèbre, nous entendons un discours public prononcé en l'honneur d'un mort illustre avant la levée du corps ou avant les funérailles.

I.2. Des cimetières indigènes dans la ville de Kinshasa

Les anciens cimetières et vieilles tombes, constituent aussi les sites et lieux de prédilection des chercheurs et des certains touristes, mais au stade actuel, beaucoup de ces patrimoines culturels sont profanés, au vue et au su de l'autorité urbaine qui, ne cherche pas à localiser ces sites bénéfique et/ou rentable pour la République. Pour l'Etat congolais à chaque fois qu'il est visité par les étrangers qui verseront beaucoup des devises à ce sujet. Parmi les actes repérés, on peut citer :

- Le cimetière des chefs Wumbu à Djelo – Binza
- La tombe du chef KIMPE pierre ;
- La tombe de Ngafani ;
- Le chef KIMPE PIERRE grand chef coutumier Wumbu, ancien premier chef du secteur des Bahumbu décédé à Djelo - Binza, le 26 janvier 1954.
- Les cimetières des pionniers : plusieurs collaborateurs de Stanley et d'autres pionniers (européens) ont été inhumés au cimetière qui s'appelait « cimetière de vétéran » a été remplacé de son emplacement initial.

¹ Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Librairie Larousse, Paris, 5^eéd. p.4586.

² KAMANDJI (GM) ; « Rites Mortuaires à Kinshasa, tradition et innovation » in cahier Africain, n°31-32,1998, p.92.

- La tombe de Lingwala, elle est située sur la rue Mpumbu n°2 à Bandalungwa/ Adula ;
- La tombe du chef Ngangweleà Masina (kimbangu) mort en 1946, Ngangwele a été remplacé par son neveu PAUL IMBALI. La tombe se situait dans le quartier SEP-CONGO ;
- La tombe de Mfumu MVULA, il est l'un des derniers chefs TEKE du village Kingabwa qui s'est déplacé plusieurs fois, la tombe se trouvait le long de l'ex-route des poids lourds, actuellement, avenue générale Bobozo à côté de l'État-major de force navale, il est enterré à côté de sa femme et de ses enfants :
- ❖ La tombe du Chef NTUTI ;
- ❖ La tombe du chef KINTUTI à Kingabwa ;
- ❖ La tombe du chef WUMBU à Makala/Ngaba ;
- ❖ La tombe de MUKOO/ VUVU

Ici, nous soulignons que certaines tombes se situent dans l'enceinte des parcelles habitées, elles revêtent un caractère particulier [4].

I.3. Les conséquences des rites mortuaires

Ce point, comprend deux sections : la première parle de la gestion des cimetières à Kinshasa et la seconde sur les conséquences des rites mortuaires.

❖ La gestion des cimetières à Kinshasa

• Historique

Les cimetières à Kinshasa n'ont pas eu d'existence qu'avec l'arrivée des blancs mais plutôt, il y avait des cimetières à caractère coutumier. Suite à la croissance ultra - rapide de la ville de Kinshasa, les cimetières commencent à naître par celui de Kalina (Gombe), destiné aux Blancs depuis 1881 et les Noirs n'y seront enterrés que 37 ans après c'est -à- dire en 1918 ; les Noirs appelés « les évolués ». En plus, il y avait le cimetière de Ngaliéma qui avait la même situation que celui de Kalina appelé le cimetière de Léo II et le cimetière de Dendal appelé actuellement cimetière de Kasa-Vubu était destiné aux enterrements des indigènes de même que celui de Lingwala à l'endroit actuel de la Radiotélévision Nationale Congolaise, ainsi que le cimetière de Kintambo depuis 1955. C'est suite à la croissance démographique et au nombre croissant de décès qu'il y a aujourd'hui épuisement d'espace pour l'enterrement dans beaucoup des cimetières à Kinshasa et c'est ce qui fait qu'ait dans le chef de l'autorité, une idée de mise en service d'autres sites de cimetières afin de continuer les enterrements.

• Organisation Administrative

Le rôle d'une organisation administrative est de mettre en place des moyens et des méthodes utilisés dans un service pour un usage rationnel en vue d'obtenir un rendement optimal. Tout service, quelle que soit sa dimension et son appartenance, possède une structure qui en assure la répartition des tâches et le bon déroulement des activités. En ce qui concerne le cimetière, comme service public, il peut être compris comme étant toute activité reconnue d'intérêt général par le pouvoir public et géré par l'Etat ou par ses mandataires pour leur fonctionnement, les cimetières relèvent du budget de l'Etat. Ils sont gérés et/ ou exploités par les agents de carrière de l'Etat appelés fonctionnaires. Bien plus, il existe dans cette organisation appelée cimetière une division des tâches selon les spécificités suivantes :

1. **Le proposé titulaire** : il est le policier du cimetière et supervise toutes les activités du cimetière, représente l'autorité administrative dans ce service ;
2. **Le proposé adjoint** : est chargé de l'administration et des gérances, il remplace le proposé titulaire en cas d'absence ou d'empêchement ;
3. **Le percepteur** : il est chargé de la perception des taxes de l'une inhumation due à l'état en cas d'enterrement et s'occupe du versement journalier auprès du receveur assistant à la division urbaine des affaires intérieures ;

4. **Le statisticien** : s'occupe à son tour de la statistique journalière, mensuelle voire même annuelle des décès dans les différents cimetières à leurs dispositions.

- **Le gestionnaire**

Ici le terme « gestionnaire » désigne à la fois cadre et dirigeant.

Nous disons autrefois que le gouverneur était le numéro 1 de la gestion de la ville de Kinshasa et, il a les différents chefs de division qui sont des sous-gestionnaires dans leurs services respectifs ainsi que les chefs coutumiers qui emboitent les pas dans la gestion des cimetières.

- **Fonctionnement des cimetières à Kinshasa**

Chaque jour qui passe, nous enregistrons des cas de décès dans la ville de Kinshasa. Ces morts sont enterrés dans les endroits que nous appelons cimetières. Chaque décès est enregistré ou signalé à la commune de résidence du préposé de l'état civil qui doit en faire un rapport à la division des affaires intérieures.

Au cas où la personne meurt à la maison, l'attestation de décès au domicile est élaborée par le chef du quartier ou par le bourgmestre de la commune à laquelle elle appartient. Quand les éprouvés arrivent dans n'importe quel cimetière de la place, ils renseignent en référence de l'ordonnance du 22 octobre 1948 déterminant les modalités de la tenue du registre d'inhumation, le nom et post nom, l'adresse et la date du décès, le sexe du défunt ou de la défunte, la nationalité, la province d'origine, son secteur, le district, le groupement et le village du défunt ou de la défunte y compris l'adresse de ses parents, sont enregistrés auprès de service compétent. Après la présentation des différentes pièces d'identités : le certificat ou l'attestation de décès, la famille va payer la taxe auprès du percepteur ; et le préposé leur donne un jeton justifiant le paiement, à présenter aux fossoyeurs pour creuser la tombe et enterrer le corps. Par ailleurs, signalons que 3 catégories d'enterrements sont gratuites :

- Pour les cas des indigents, une attestation d'indigence est délivrée par le service social de la commune ou par le président sectionnaire de la Croix-Rouge de la commune.
- Quand il y a élaboration d'une demande matérielle funéraire par l'autorité urbaine, pour le cas du décès d'un militaire ou une recommandation faite également par l'autorité urbaine pour le cas d'un fonctionnaire ou de sa femme, les différents préposés des cimetières, là où l'enterrement va s'effectuer, sont tenus de ne pas percevoir les taxes pour ces cas.

Le fossoyeur qui s'occupe de l'enterrement a droit de demander l'équivalent d'un casier de bière, ou une poule en espèce ou en nature [5].

- ❖ **Les conséquences**

Parlant de la réalité sociale, il se confirme que chaque situation a toujours un côté positif et un autre négatif comme le souligne BOFAMBO³.

- **Les conséquences positives**

- Au fil des temps, les rites mortuaires sont conçus pour aider à canaliser l'angoisse de sa propre mort et de permettre de faire le deuil de l'être aimé. Ils instaurent un moment d'écart et servent aussi à rappeler l'appartenance du défunt à une communauté.
- La veillée mortuaire, les amis et le voisinage viennent pour rendre un dernier hommage au défunt et confirmer par leur présence une solidarité reconfortante pour ses proches.
- Le repas funéraire ainsi que consécutif aux funérailles manifeste une solidarité de la collectivité élargie (tout le village) ou restreinte (les proches). Cette coutume est toujours vivace et se traduit essentiellement par les retrouvailles des amis et proches autour d'un verre et d'une petite collation. C'est l'occasion de se souvenir du défunt, de raconter des anecdotes le concernant, de soutenir la famille dans son deuil et aussi de revoir des amis communs.

³ BOFAMBO (N) Cours de pathologie sociale, L1 sociologie, FSSAP/UNIKIN 2003. 2004, p. 7-8

• **Les conséquences négatives**

- La profonde douleur dans les premiers moments, que cause la perte d'un enfant chéri, d'une mère, d'un père, d'un frère ou d'une sœur, etc. n'est pas moins vivement ressentie dans nos sociétés. Elle va parfois jusqu'à rendre la vie insupportable, et des suicides ont lieu.
- Mais, même lorsqu'un membre du groupe social n'était pas l'objet d'une affection si tendre, sa mort produit chez les autres une émotion profonde. Le groupe en est tout ébranlé, il subit de ce fait une atteinte extrêmement grave. Les survivants de la famille du défunt en sont d'autant plus frappés que la mort est sentie comme contagieuse ;
- Pour les motifs plus ou moins conscients et plus ou moins égoïstes, par affection disent les uns, et les autres prétendent au contraire, par jalousie contre ceux qui ont le bonheur de voir encore la lumière, par crainte de faire seul le grand voyage, etc. il cherche à les entraîner avec lui. Sur ce point, les témoignages sont innombrables, et concordants dans leurs diversités. Les motifs attribués au mort différent, mais partout, on a peur de son effort pour attirer à lui les survivants.
- La crainte de la contagion n'est qu'une des manifestations du trouble profond qu'une mort produit dans le groupe social et des réactions qu'elle y détermine.
- Le comportement de kinois dans les rites mortuaires nous montre que le respect dû au mort a totalement disparu, dans le sens que, ils arrachent le corps du défunt entre les mains de sa famille, pour danser, chanter et dire des insanités ; une fois, nous avons assisté à des rites pareils, le cercueil est tombé et le cadavre est allé dans la boue et ce jour-là, c'était un scandale sur cette route là, dans la commune de Lemba à Righini.

II. MATERIELS ET METHODES

1. Présentation du terrain d'étude.

Notre étude s'est déroulée dans la ville province de Kinshasa, capitale de la RD Congo. La brève histoire, texte entrecoupé, ...Ngaliema qui s'était opposé au chef Teke ; A la longue, N'SHASA deviendra Kinshasa et l'autre Kalina ou Kintambo, Kinshasa sera consacré aux activités de la capitale. Cette station (Kinshasa) était la quatrième départ la création après VIVI et Ville de Boma qui était mieux classée et connues des européens car, c'est là qu'ils résidaient et pouvaient communiquer facilement avec l'Europe. En 1885, suite à l'accroissement des jardins tout autour des maisons, un établissement commercial fut implanté par une firme hollandaise, la « N.A.H.V ». C'était en septembre, on observa à la suite l'implantation des comptoirs d'achat et vente d'or dans le quartier Kintambo.

En effet, En avril 1886, cette ville acquit son 1^{er} statut administratif en devenant chef-lieu du Stanley pool. Quatre ans après l'annexion du Congo à la Belgique, GEORGE MOULAERT commissaire de district plaida auprès des gouverneurs généraux WAHI et FUCKS pour le transfert du capital de Boma à Kinshasa. Ainsi, en 1923, l'arrêté royal du 1^{er} juillet opta ce transfert, lequel transfert ne sera affecter qu'en 1929, ainsi s'ajoutera à sa fonction administrative, le statut de la fonction économique. En 1941, les autorités coloniales substituèrent le terme de district urbain à celui de la ville, dotée de la personnalité juridique. Notons que dans les années 1930, le développement industriel de Ngaliema entraînait celui de Kintambo avec comme conséquence, la construction par CHANIC, FILTISAF, UTEXCO pour leurs travailleurs. En 1960, avec l'indépendance, Kinshasa obtient le statut de la capitale politique ainsi, seront concentrés à Kinshasa toutes les institutions du pays. En ce qui concerne les confessions religieuses, les églises protestantes et catholiques ont joués le 1^{er} rôle du pouvoir public.

2. Méthodes, techniques et instrument de collecte et analyse des données.

Notre étude est de nature quantitative, du type descriptif transversal dans la ville de Kinshasa, précisément dans la commune de Lemba au quartier Righini. On ne le dira jamais assez, notre terrain d'investigation c'est la commune de Lemba Mais parce qu'elle a 13 quartiers, vu le temps nous est imparti, nous n'avons pas pu élargir notre champ d'enquête. C'est pourquoi, nous avons opté pour la technique d'échantillonnage probabiliste aléatoire simple. Après calcul de la taille de l'échantillon, nous avons trouvé un total de 100 sujets, en limitant notre champ d'investigation dans le quartier que nous connaissons parfaitement. En ce qui concerne l'enquête proprement dite, nous avons utilisé la technique d'interview structurée à l'aide du questionnaire, qui consiste à interroger les premières personnes qui nous tombent sous les yeux en nous basant sur le seul critère d'être résidente de Lemba Righini depuis 6 mois. Le choix des unités dépend d'un chercheur à un autre pourvu que ces unités répondent aux critères

d'inclusions. Les données ont été analysées avec le logiciel R version 4.0.1. La fréquence est le seul paramètre calculée car toutes les variables utilisées sont catégorielles.

III. RESULTATS

Tableau n° 1 : répartition des enquêtés selon leurs caractéristiques sociodémographiques.

VARIABLES	n(100)	%=100
SEXE		
Masculin	65	65
Féminin	35	35
TRANCHE D'AGE		
13- 18	55	55
18-25	30	30
25-30	15	15
NIVEAU D'ETUDE		
Analphabète et primaire	45	45
Secondaire	35	35
Universitaire	20	20

Comme illustre ce tableau, nous retenons que la majorité des enquêtés est de sexe masculin, soit (65%), la tranche de 13 – 18 ans est plus représentée, soit (55%). Par rapport au niveau d'étude, la majorité est analphabète ou du niveau primaire, soit (45%).

Tableau 2 : répartition des enquêtés selon leurs opinions sur les rites mortuaires, auteurs des désordres et tranche d'âge impliqué.

VARIABLES	n(100)	%=100
Participation au lieu de deuil		
Oui	100	100
Non	-	-
Qu'est-ce qu'un lieu mortuaire		
Lieu de compassion	70	70
Lieu de repos	10	10
Lieu de rencontre	20	20
Auteurs des désordres au lieu de deuil		
Les gens du quartier	20	20
Les sportifs et chabanistes	70	70
Les étudiants	10	10
Tranche d'âge impliquée dans le désordre au lieu de deuil		
15 – 18	55	55
1 – 25	30	30
25 – 30	15	15

Les résultats de ce tableau présentent, 100% des enquêtés ont déjà participé au lieu de deuil ; 70% pensent que le lieu mortuaire est un lieu de compassion ; les sportifs et chabanistes sont les auteurs des désordres au lieu de deuil plus cités, soit (70%) ; la tranche d'âge plus impliquée dans le désordre au lieu de deuil est celle de 15 à 18 ans, soit (55%).

Tableau 3 : répartition des enquêtés selon les facteurs à la base de désordre au lieu mortuaire

Variabes	%=100	n(100)
Facteurs à la base de désordre		
L'influence des masses et la mauvaise compagnie	44	44
Le manque d'instruction et l'irresponsabilité des parents	30	30
Envoutement	6	6
La pauvreté et le manque d'emploi	20	20
Moment de participation au deuil		
Le jour	30	30
La nuit	20	20
La nuit et le jour	50	50
Paroles entendues au deuil		
Parole de Dieu	12	12
Les insanités	68	68
La sorcellerie	20	20
Actes vécus au deuil		
La bagarre	50	50
exposition du cercueil sur la grande route	30	30
On consomme le chanvre et on met une partie dans le café	20	20

Il se dégage de ce tableau, l'influence des masses et la mauvaise compagnie sont des facteurs explicatifs du désordre plus cité, soit (44%) ; la majorité des enquêtés participe la nuit et le jour au deuil, soit (50%) ; les insanités sont les paroles plus entendues au deuil, soit (68%) ; la bagarre est l'acte majoritairement vécue au deuil, soit (50%).

Tableau 4 : répartition des enquêtés selon les réactions des adultes, causes de décès du membre familial et leurs suggestions pour mettre fin au désordre vécu dans le lieu de deuil.

Variabes	n(100)	%=100
Réactions des adultes		
Le regret	14	14
L'indifférence	16	16
Les murmures entre eux en incriminant les jeunes	30	30
Ils se mettent en colère et essayent de chasser les auteurs de troubles	40	40

Causes de décès du membre familial		
Pierre, avortement	20	20
La crise, subitement	16	16
Diabète, assassinat	14	14
Sida, tension, accident	30	30
Sorcellerie, envoûtement, empoisonnement	20	20
Suggestions pour mettre fin au désordre vécu dans le lieu de deuil		
Que les autorités publiques prennent les mesures disciplinaires sur les auteurs de ces actes.	20	20
Etablir un programme de la campagne de la sensibilisation par les médias ou défendre l'exposition du corps du défunt à son domicile.	45	45
Création des emplois en vue de satisfaire la p la population.	30	30
Aucune idée	5	5

Comme illustre ce tableau, pour calmer les troubles, les adultes se mettent en colère et essayent de chasser les auteurs de troubles, soit (40%) ; la majorité de décès est due par le Sida, la tension et l'accident, soit (30%). Pour mettre fin au désordre au lieu de deuil, les enquêtés suggèrent que les autorités puissent établir un programme de la campagne de la sensibilisation par les médias ou défendre l'exposition du corps du défunt à son domicile, soit (45%).

IV. DISCUSSION DES RESULTATS

KALOMBO M., dans ses écrits, sur Kinshasa, ce village d'hier, précise que les ceux qui participent plus au lieu des deuils ce sont des femmes et ce sont des grands responsables étant donné comprennent la problématique du décès et vont dans des lieux des deuils pour compatir et consoler les membres de la famille de l'illustre disparu par leurs présences remarquables ; souvent, lorsque celles –ci voient les connaissances venues compatir, c'était les cris de pleurs témoignant la grandeur de la famille à laquelle celui-ci avait , le voilà partir... alors que dans notre étude, avons trouvé presque 46 ans après, ces valeurs accordées aux défunts n'existent presque plus, ce qui justifient que la majorité des enquêtés est de sexe masculin, soit (65%), la tranche de 13 – 18 ans est plus représentée, soit (55%). Par rapport au niveau d'étude, la majorité est analphabète ou du niveau primaire, soit (45%). Nos résultats s'écartent largement de ceux trouvés par l'auteur ci-haut cité [6].

A. MALAGO cité par A. LUYEYE [7] dans une brochure intitulée devenir Initiateur des jeunes de lumière, (Bilenge ya Mwindi : Une initiation ancestrale Négro-Africaine qui prône les valeurs et la dignité de la personne humaine dans les 16 Mystiques Initiatives) explique que les jeunes doivent voir clair, dans la mystique de l'identification, l'auteur fait référence aux valeurs morales qui exigent le respect des aînés, des parents, de la chose publique, au respect mutuel, ... cette réalité est presque inexistante dans des lieux des deuils alors que ces lieux sont réservés à la compassion ; les résultats de notre étude présentent, 100% des enquêtés ont déjà participé au lieu de deuil ; 70% pensent que le lieu mortuaire est un lieu de compassion ; notre étude confirme celle de l'abbé LUYEYE, alors que d'autres part, les sportifs et chabanistes sont les auteurs des désordres au lieu de deuil plus cités ; à ce sujet Notre étude s'écarte de la pensée de monsieur l'abbé MULAGO [8], dans ses écrits sur la philosophie bantou, soit (70%) ; la tranche d'âge plus impliquée dans le désordre au lieu de deuil est celle de 15 à 18 ans, soit (55%). Il convient noter ici que, voyant la tranche d'âge observée dans notre étude responsable des désordres dans des deuils, alors que nous supposons que ils seraient enfants et mineurs , la responsabilité est partagée entre familles, écoles , églises et l'Etat surtout

en matières d'éducation civique, la conscience personnelle et sociale et le respect des autres. A ce sujet, les autorités politico-Administratives de notre pays doivent revoir et prévoir des lois sur l'assistance des enfants et mineurs dans des lieux des deuils [9].

Il se dégage de cette étude que les facteurs associés aux désordres faits par ces jeunes sont l'influence des masses et la mauvaise compagnie, soit (44%) ; la majorité des enquêtés participe la nuit et le jour au deuil, soit (50%) ; les insanités sont les paroles plus entendues au deuil, soit (68%) ; la bagarre est l'acte majoritairement vécue au deuil, soit (50%). Pour calmer les troubles, les adultes se mettent en colère et essayent de chasser les auteurs de troubles, soit (40%) ; la majorité de décès est due par le Sida, la tension et l'accident, soit (30%). Pour mettre fin au désordre au lieu de deuil, les enquêtés suggèrent que les autorités puissent établir un programme de la campagne de la sensibilisation par les médias ou défendre l'exposition du corps du défunt à son domicile, soit (45%).

V. CONCLUSION

Au terme de cette étude basée sur l'analyse des rites mortuaires et ses conséquences dans la ville province de Kinshasa, capitale de la RD Congo ; Le problème de notre étude était les réalités observées dans des deuils à Kinshasa, particulièrement dans la commune de Lemba et précisément au quartier righini, à la question de savoir comment se passent les rites mortuaires à Kinshasa, Ville Province de la République démocratique du Congo et quels en sont les conséquences, nous sommes parti d'une hypothèse subjective selon laquelle les rites mortuaires à Kinshasa se dérouleraient dans des conditions non respectueuses des morts et les familles, les caractéristiques sociodémographiques et culturelles des membres de la famille de l'illustre disparu et les interprétations négatives sur la mort d'un membre de la famille seraient des facteurs associés à la dégradation de la valeur accordée aux morts chez l'homme actuel en comparaison de l'homme de Neanderthal qui enterrait les morts dans le strict respect alors que les avantages seraient l'activité lucrative. Le but de cette étude était d'évaluer la qualité des rites mortuaires et ses conséquences dans la ville province de Kinshasa, RD Congo. Nous avons utilisé les méthodes d'enquête, nous avons recours aux techniques d'interview structurée et d'observation non participante et un questionnaire guide interview nous a servi comme instrument de collecte des données.

Après analyse des données collectées, nous avons trouvons des résultats dont, la majorité des enquêtés est de sexe masculin, soit (65%), la tranche de 13 – 18 ans est plus représentée, soit (55%). Par rapport au niveau d'étude, la majorité est analphabète ou du niveau primaire, soit (45%). Comme illustre ce tableau, 100% des enquêtés ont déjà participé au lieu de deuil ; 70% pensent que le lieu mortuaire est un lieu de compassion ; les sportifs et chabanistes sont les auteurs des désordres au lieu de deuil, soit (70%) ; la tranche d'âge la plus impliquée dans le désordre au lieu de deuil est celle de 15 à 18 ans, soit (55%). L'influence des masses et la mauvaise compagnie sont des facteurs explicatifs du désordre le plus cité, soit (44%) ; la majorité des enquêtés participe la nuit et le jour au deuil, soit (50%) ; les insanités sont les paroles les plus attendues au deuil, soit (68%) ; la bagarre est l'acte majoritairement vécue au deuil, soit (50%). pour calmer les troubles, les adultes se mettent en colère et essayent de chasser les auteurs de troubles, soit (40%) ; la majorité de décès est due par le Sida, la tension et l'accident, soit (30%). Pour mettre fin au désordre au lieu de deuil, les enquêtés suggèrent que les autorités puissent établir un programme de la campagne de la sensibilisation par les médias ou défendre l'exposition et le passage de la morgue, du corps du défunt à son domicile voir même dans les lieux de recueillement, soit (45%). Nous affirmons notre hypothèse selon laquelle les caractéristiques sociodémographiques et socio culturelles seraient à la base des délires observés dans des lieux des deuils et les rites mortuaires ne seraient bien organisés. Sur ce, nous suggérons que les autorités politico administratives de la ville province de Kinshasa revoit l'organisation des rites mortuaires et que des lois en cette matière soient promulguées.

RÉFÉRENCES

- [1] GROOTAER (J.L) ; Mort et Maladie au Zaïre, vol. 8, n° 31-32 CEDAF, l'Harmattan, Paris, 198.
- [2] KALOMBO M., Kinshasa, ce village d'hier, éd. Sodimica, 1979.
- [3] PINTO R. et GRAWITZ, M. Méthodes des sciences sociales, éd. Dalloz, Paris, 171.
- [4] SHOMBA KINYAMBA, S., Méthodologie de la recherche scientifique, « MES » Chaire de Dynamique Sociale, Collection recherche et enseignement, Kinshasa, 2002.
- [5] BIMWENYI O ; Le Muntu à la lumière de ses croyances en l'au-delà, in cahier des religions africaines, n°3, Kinshasa, 1998.

- [6] MWENE BATENDE, Quelques aspects des principes méthodologiques dans les sciences sociales, in problème des méthodes des philosophies en sciences humaines en Afrique, Actes du 2ème séminaire philosophique de Kinshasa du 24 au 30 Avril 1983.
- [7] KAMADJI (G.M) ; Les funérailles à Kinshasa, in CROOTAER J.L, Mort et maladie au Zaïre, vol.8, n°31, CEDAF, le Harmattan, Paris, 1998
- [8] Plan triennal de développement de la ville de Kinshasa, 04-1997-2000
- [9] Grand dictionnaire Encyclopédique Larousse, Librairie Larousse, Paris, 5ème éd., p.4586.